

D É C I S I O N N°240 065
Ouverture d'un concours interne sur titres avec
épreuve
Cadre socio-éducatif
1 poste

Le Directeur du Centre Hospitalier Camille Claudel,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret n°2019-54 du 30 janvier 2019 portant statut particulier du corps des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 11 mai 2021 fixant la composition des jurys et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès au corps des cadres socio-éducatifs,

Vu l'avis de vacance de postes à pourvoir par voie statutaire, paru sur le site « Place de l'emploi public », le 31 août 2023,

D É C I D E

Article 1 : Un concours interne sur titres avec épreuve de Cadre socio-éducatif est ouvert au Centre Hospitalier Camille Claudel afin de pourvoir un poste.

Article 2 : Le concours interne sur titres, complété par une épreuve orale d'admission, est ouvert aux fonctionnaires ou agents non titulaires des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 précitée, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et qui ont la qualité de : assistant socio-éducatif, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants, s'ils sont titulaires du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports, spécialité « animation socio-éducatif ou culturelle », mention « animation sociale ».

Pour être candidat, l'agent doit justifier au 1er janvier de l'année du concours d'au moins cinq ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps ou fonctions précités, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Article 3 : le concours aura lieu à compter du vendredi 26 avril 2024.

Les dossiers de candidature doivent être transmis avant le **mardi 26 mars 2024**, 24 heures à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Camille CLAUDEL – 17 rue Camille Claudel - CS 90025 – 16400 LA COURONNE.

Le dossier constitué par le candidat, en 4 exemplaires, devra comporter :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre ;
- Un curriculum vitae dactylographié, le cas échéant accompagné d'attestations d'emploi ;
- Les diplômes ou certificats dont le candidat est titulaire.

Le dossier comprend également des rubriques retraçant les acquis et l'expérience professionnelle conformément au modèle type figurant à l'annexe de l'arrêté du 11 mai 2021 susvisé :

- une présentation de sa formation initiale et de sa formation professionnelle tout au long de la vie et de son niveau de qualification ;
- une présentation de son parcours professionnel ;
- une présentation des acquis de son expérience professionnelle, de ses aptitudes et de sa motivation en matière de conduite de projets thérapeutiques, éducatifs ou pédagogiques ;
- une description d'une réalisation professionnelle de son choix.

Annexe jointe à la présente décision.

Seuls peuvent être déclarés admis les candidats qui ont obtenu une note fixée par le jury, et qui ne peut être inférieure à 10 sur 20.

Article 4 : Le concours interne sur titres de cadre socio-éducatif comporte une phase de sélection sur dossier suivie d'une épreuve orale.

1) Une phase de sélection sur dossier par le jury consistant en l'examen du dossier de chaque candidat. Cet examen doit permettre d'apprécier les titres et le parcours professionnel du candidat ainsi que son aptitude à accéder au corps des cadres socio-éducatifs.

2) Une épreuve orale d'admission consistant en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat, son expérience professionnelle ainsi que son aptitude à exercer les missions et les responsabilités dévolues aux cadres socio-éducatifs. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat, d'une durée de 10 minutes au maximum, sur son parcours de formation et professionnel, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. L'épreuve orale d'admission a une durée totale de 35 minutes ; elle est notée de 0 à 20.

Article 5 : La publicité de la présente décision sera effectuée dans les conditions suivantes :

- Affichage dans les locaux de l'établissement,
- Publication sur les sites intranet et internet de l'établissement,
- Affichage dans les locaux de l'ARS,
- Publication sur le site « portail des concours de la fonction publique hospitalière ».

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé par courrier au Directeur de l'établissement dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Elle peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers - 15 rue Blossac, CS 80541 - 86020 POITIERS par voie postale ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la décision ou de la réponse négative au recours gracieux susvisé.

La Couronne, le 13 février 2024

**Pour le Directeur et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines
Et des Affaires médicales,**

Sarah FELTZINGER



Annexe

RUBRIQUES DU DOSSIER RÉTRAÇANT LES ACQUIS ET L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DU CANDIDAT AUX CONCOURS SUR TITRES AVEC ÉPREUVE POUR LE RECRUTEMENT DES CADRES SOCIO-ÉDUCATIFS

Identification du candidat

Nom et prénom du candidat :

Date de naissance :

Formation initiale ou validation des acquis de l'expérience du candidat, et formation professionnelle

Diplôme ou titre	Spécialité éventuelle	Obtention (oui/non/en cours)	Année d'obtention	Pays de délivrance du diplôme ou du titre

Intitulé du stage/ formation suivie	Organisme de formation	Année	Nombre de jours

Parcours professionnel

Employeur	Poste occupé, période d'emploi	Fonctions et principales missions et activités effectuées

Exposé des acquis de l'expérience professionnelle, des aptitudes et des motivations en matière de conduite de projets thérapeutiques, éducatifs ou pédagogiques (2 pages maximum).

Description d'une réalisation professionnelle (2 pages maximum).

Fait à, le

Signature de l'intéressé(e), attestant sur l'honneur de l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

